

Commission consultative des gens du voyage

Sont à désigner :

2 représentants des communes : un élu titulaire et un élu suppléant
8 représentants des EPCI : 4 élus titulaires et 4 élus suppléants
dont au moins 2 élus de Brest métropole (1 titulaire et 1 suppléant)

Durée du mandat : 6 ans

Fréquence des réunions : une fois par an

Rôle de cette instance :

Cette commission est présidée conjointement par le préfet et la présidente du Conseil départemental. Elle se réunit annuellement sur convocation conjointe de ses deux présidents, à l'initiative de l'un d'entre eux, ou sur demande d'un tiers de ses membres.

Elle est associée à l'élaboration et la mise en œuvre du schéma départemental et doit établir chaque année, un bilan d'application dudit schéma départemental.

Informations complémentaires : Préfecture 29, Unité politique de l'habitat et coordination

Désignation AMF 29 :

Au titre de :	Titulaires	Suppléants
Commune	Mme Laurence CLAISSE, maire de Landivisiau	M. Gaël CALVAR, maire de Port-Launay
EPCI	Mme Claudie BALCON, Présidente de Communauté Lesneven Côte des Légendes	M. Raphaël RAPIN, vice-président de Communauté Lesneven Côte des Légendes
EPCI	M. Alain DECOURCHELLE, Vice-président de Quimper Bretagne Occidentale en charge des gens du voyage	M. Stéphane LOZDOWSKI, conseiller délégué de Morlaix Communauté
EPCI	M. René LE BARON, Vice-président de Concarneau Cornouaille Agglomération	Mme Brigitte FRANCOIS, Conseillère communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération
Métropole	Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU, Vice-présidente de Brest métropole	M. Tom HELIES, Conseiller métropolitain de Brest métropole

Mise à jour : 14 décembre 2020